

Raymond MONNOYEUR
Administrateur du diocèse de Saint-Claude
21, rue saint Roch
39800 POLIGNY

Poligny ce 23 mai 2020

Chers confrères,

Ce matin, nous prenons connaissance de la publication du décret permettant la reprise des célébrations dans les églises. Nous nous réjouissons. Même si nous sommes pris de court.

Je vous transmets le texte du Ministère de l'Intérieur qui me parvient par la Conférence des Evêques. Vous êtes, en effet, les responsables de l'organisation et de la tenue des célébration sur vos territoires.

Je me permets d'attirer votre attention particulièrement sur les pages 2 et 3.

Cette disposition ne fait pas obligation de célébrer dès demain dans nos églises. Pour cela il faudrait que tout soit prêt. Je suggère que les messages ou diffusion de célébration demain soient pour vous le moment où vous allez donner les consignes claires, précises, brèves à vos paroissiens pour la reprise officielle à la Pentecôte.

Vous veillerez particulièrement à :

- bien préciser à qui s'adresse chaque célébration annoncée (par exemple : messe à Moirans pour les paroissiens de Notre-Dame des Buis et Sapins). Cela afin d'éviter un afflux de personnes d'autres paroisses que vous ne pourriez pas accueillir ;
- enjoindre aux paroissiens de respecter les distances dès leur arrivée à l'église ;
- leur demander de respecter scrupuleusement les consignes inscrites et données par la/les personne(s) à l'entrée de l'église ;
- leur demander de se munir de masques (même si vous en avez à l'entrée de l'église).

En ce qui concerne l'animation de la célébration, je reste à votre disposition pour des conseils si vous en éprouvez le besoin.

Après deux mois de confinement, nous nous réjouissons de pouvoir nous retrouver en communauté. Ne faisons pas de cette chance retrouvée un lieu de diffusion du Covid19.

Confiant en votre sagesse et prévoyance, je vous souhaite de fraternelles célébrations.

Fraternellement,

Raymond